

**Effacement des réseaux secteurs rue de Blainville, rue Thiers, rue Chanzy – Signature d’une convention avec ERDF pour l’obtention d’une contribution au financement des travaux d’amélioration esthétique des ouvrages de la concession 2009-2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

**Sont absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

**Sont absents** : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Adjoint au Maire, expose que ERDF participe sur le plan national, auprès des collectivités locales, au financement des travaux d'amélioration esthétique des ouvrages d'électricité.

La Ville de Dieppe, pour les années 2009-2010, pourrait bénéficier en vertu de l'article 8 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession en date du 1er juillet 1996, d'une subvention de 103.663,59 € calculée sur la base « d'une participation à hauteur de 40 % du coût hors TVA des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (la Ville de Dieppe) aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession ».

Suite à la signature du marché d'effacement des réseaux secteurs rue de Blainville et rue Thiers (chantier n° 1) pour un montant de 268.437,76 € HT avec la société CEGELEC SDEM, la Ville de Dieppe, devrait ainsi bénéficier d'une subvention de 77.000,00 € sur présentation des factures justificatives avant le 15 décembre 2009.

Afin de bénéficier du reliquat de subvention pour un montant maximum de 26.663,59 € la Ville de Dieppe devra préciser avant le 31 décembre 2009 le second chantier d'effacement de réseaux qui sera réalisé en 2010.

Afin de pouvoir bénéficier de ces aides,

Considérant l'avis formulé par la commission n°6, réunie le 13 octobre dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec ERDF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à communiquer, avant la fin de l'année 2009 à ERDF, le second chantier d'effacement de réseaux qui sera réalisé dans le courant de l'année 2010 et bénéficiera du reliquat de subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---